

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE

AVIS n°2014-03

Date : 25/07/2014	Plan National d'Actions en faveur des Tortues marines du sud-ouest de l'océan indien – Volet Mayotte	Avis adopté à l'unanimité
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------

Suite à la finalisation du Plan National d'Actions (PNA) en faveur des tortues marines des territoires français de l'océan indien (Réunion, Mayotte et Iles Eparses), le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de La Réunion s'est déclaré non légitime pour valider les volumes 2 et 4 (Plan d'actions Mayotte et Iles Eparses) et ont recommandé vivement que ces plans d'actions fassent l'objet d'une consultation des conseils scientifiques des territoires concernés.

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte (CSPN) insiste sur l'importance d'une mutualisation des actions communes aux PNA Tortues et Dugong (cf avis 2012-09 du CSPN).

Le CSPN souligne qu'une interdiction totale de la pêche au filet nécessite des moyens de contrôle afin de la faire respecter et pourrait entraîner une frustration encore plus forte de la part de la population notamment des pêcheurs. Une réflexion sur l'implication de la population à la pratique d'une pêche plus respectueuse du milieu et à la préservation du lagon est recommandée. Le CSPN préconise donc une étude socio-économique sur la pêche au filet qui permettra de proposer des alternatives palliatives à la suppression éventuelle de cette pratique.

Le CSPN recommande également d'insister sur la convergence entre les actions relatives à la protection et la restauration des habitats (plages de ponte) et celles relatives à la lutte contre la régression littorale.

Le CSPN conseille une relecture afin de corriger les quelques problèmes de formulation et de syntaxe.

Avis n° 2014-03:

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte salue l'important travail de concertation et de rédaction réalisé. Il valide les volumes 1 et 2 du Plan National d'Action en faveur des tortues marines des territoires français de l'océan indien.

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam